— La communication intéresse vivement les membres présents, qui procèdent à un échange de vues tendant à suggérer l'adhésion de notre Société à cette entreprise dès que les formalités en cours auprès du Service des fouilles auront été accomplies.

II.

SÉANCE DU 9 FÉVRIER 1946.

Président : M. G. Le Bras.

Membres présents. — MM. A. Aymard, H. Bardon, J. Bayet, J. Beaujeu, P. Boyancé, A. Bruhl, O. Chennevelle, P. Colaclidès, P. Courcelle, P. Delacroix, J. Dumoulin, R. Durand, M. Durry, J. de Foucault, M. Gautreau, G. Gougenheim, Mlles A. Guillemin, J. Hatinguais, MM. N. Herescu, J. Heurgon, M. Hubert, G. Le Bras, H. Lévy-Bruhl, Mlle J. Marchand, MM. J. Marouzeau, H. Marrou, L. de Matos, Mme H. Michel-Lévy, MM. R. Noiville, L. Nougaret, Ch. Parain, Mme J. Pariset, M. J. Perret, Mlle H. Pétré, MM. A. Piganiol, G. Redard, J. Reinach, J. Révil, Mlle J. Roger, MM. W. Seston, J. Vendryès, A. Vernet, Mlle J. Vielliard, M. J. Zeiller.

Communications du Bureau.

M. G. Le Bras, président de la Société, rend compte des démarches qu'il a faites à Strasbourg en vue de la création d'un Groupe régional de la Société des études latines. Cette initiative a rencontré le plus vif intérêt. Un Bureau a été constitué, composé de MM. P. Fabre, R. Schilling, A. Magdelain. Une première liste de membres est présentée par M. Le Bras.

M. Marouzeau apporte aussi l'adhésion de plusieurs membres. Il salue la présence à cette séance de plusieurs professeurs de province : M. H. Bardon, de Poitiers ; M. J. Cousin, de Besançon ; M. Gougenheim, de Strasbourg ; MM. J. Perret et J. Heurgon, de Lille, et souhaite également la bienvenue à M. A. Bruhl, secrétaire général de l'École française de Rome.

La Société, après les années d'épreuve, bénéficie d'un renouveau ; une de ses prochaines activités devra être de se mettre en rapport pour des séances communes avec des Sociétés voisines : de linguistique, des études grecques, d'histoire du droit.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. J. Reinach expose comme quoi, selon lui, la phrase célèbre de Pline « latifundia perdidere Italiam », qu'on oublie souvent de faire

suivre des mots qui la complètent et en aggravent la portée, savoir « iam uero et prouincias », apparaît isolée dans l'ensemble des témoignages que nous possédons sur l'état de l'agriculture ancienne, et comme contredisant, notamment, le panégyrique de l'Italie dû à Pline lui-même. Il remarque que les historiens ne sont pas d'accord entre eux sur l'époque à laquelle remonteraient les fâcheux effets des *latifundia* et que certains reportent dans l'avenir, nonobstant la circonstance que le verbe est au passé, soit l'ensemble de ces effets, soit tout au moins ce qui est dit des provinces. L'accord ne règne pas non plus sur la cause de cette décadence de l'agriculture, que d'aucuns, par exemple, attribuent à la concurrence entre la métropole et les provinces, explication qui ne paraît guère admissible, puisque Pline met les provinces sur le même pied que l'Italie.

En présence de ces contradictions anciennes et modernes, on est amené à se demander si Pline a bien écrit la phrase en question. Si elle figure dans la vulgate (Cod. Vat. 3861), les manuscrits parisiens d'une autre famille — à certains égards jugés meilleurs comme corrigeant une interversion de feuillets — donnent une autre leçon, soit expressément, soit par des abréviations. Cette leçon est « latifundium perdere Italiam », proposition qu'on peut entendre de deux façons, selon que l'on prend *latifundium* comme sujet ou comme complément du verbe. Pour préférer ce dernier sens et pour comprendre, en conséquence : « l'Italie est en train de perdre le *latifundium*, et voici qu'il en est de même des provinces », M. Reinach étudie ce qu'est au juste le *latifundium*. Le mot est rare — Pline l'Ancien est l'auteur qui l'emploie le plus fréquemment — et fait dans la littérature une brève apparition du I^er^ au II^e^ siècle de notre ère. Il semble qu'il n'y ait aucune raison de lui donner — tout au moins au singulier — le sens générique de « grande propriété ». Si M. Rostovtsef, par exemple, affirme que Pline le Jeune parle de ses *latifundia*, on n'a qu'à se reporter au texte de cet auteur pour voir qu'il n'emploie jamais ce terme pour désigner les grands domaines qu'il se constitue par le remembrement de ses terres. Le *latifundium* est évidemment apparenté à l'idée de *latus fundus*, à tel point que le pluriel *latifundia* peut bien être synonyme de *lati fundi*. Partant de la définition des *possessiones* qui sont des terres *late patentes* et de celle du *fundus* comme impliquant un établissement humain, définition que donne Isidore de Séville d'après Festus et qui sont confirmées par les textes juridiques, s'appuyant également sur une phrase de Sénèque : « les géomètres m'apprennent à mesurer les *latifundia* », M. Reinach estime que les *lati fundi* ou *latifundia* sont des terres non assignées dont on acquiert la possession par droit d'occupation et qui, en principe, ne sont pas mesurées (ce serait le sens propre de *latus*) officiellement. Elles

ne le seraient qu'officieusement, en vue de faire courir le délai de l'usucapion. Les *latifundia*, qui sont inconnus des arpenteurs, ne seraient autres que les *agri arcifinii* ou *occupatorii* dont ils nous entretiennent. A l'appui de cette hypothèse, on peut faire valoir que Varron explique le premier de ces termes par l'idée d'écarter (*arcere*) les ennemis et que, mentionnant les *latifundia* dans un autre passage, Pline parle d'écarter les voisins. Quant au mot *latifundium* au singulier, la sémantique ne permet guère de le considérer comme synonyme de *latus fundus*, du moins à l'origine.

Quand il existe un mot d'un genre animé et un mot neutre de même racine, le second a généralement un sens abstrait ou collectif ; *latifundium* et *latus fundus* forment un couple qu'on peut rapprocher du couple *latus clauus* et *laticlauium*, ce dernier signifiant le droit au port du laticlave. Par analogie, on peut admettre que *latifundium* signifie soit l'ensemble des *lati fundi*, soit l'institution des *lati fundi*, soit le réservoir des *lati fundi*. Quelque nuance que l'on choisisse, il apparaît que Pline était fondé à dire que l'Italie, de son temps, perdait le *latifundium* si, par hypothèse, celui-ci ne peut exister que dans les terres non assignées. En effet, c'est précisément Vespasien qui prit des mesures contre les empiétements des latifundiaires en restituant au domaine public les subscisives sur lesquelles ils avaient abusivement empiété. L'édit qui intervint à cet effet n'était peut être pas encore publié à la date où écrivait Pline, et cela justifierait l'emploi par lui de l'expression quelque peu insolite qui précède immédiatement la phrase litigieuse, savoir « verumque confitentibus ».

Certes, Pline n'est pas un partisan du *latifundium*, mais ce qu'il veut dire dans ce passage, c'est que le *latifundium* n'est plus à redouter en Italie ni même en province, puisque Vespasien (cela est implicite) a restitué au domaine public leurs empiétements en Italie et que Néron (cela est dit expressément dans la suite du texte) a fait périr les latifundiaires africains, sans doute également pour réincorporer au domaine public leurs usurpations.

— M. Piganiol, tout en estimant qu'il n'est pas inutile de procéder de temps à autre à la revision critique de notions considérées comme acquises, déclare s'en tenir à la leçon et à l'interprétation traditionnelles, qui lui paraissent commandées tant par la structure grammaticale de la phrase que par les faits historiques. Il maintient, en effet, comme il le précise sur une question de M. Reinach, le sens de « grande propriété » pour rendre le mot *latifundia*.

— M. Cousin estime difficile la justification de la proposition infinitive. M. Reinach explique qu'il n'a pas voulu s'étendre sur ce point,

faute de temps, mais qu'à son avis cette proposition infinitive est commandée par le *uideo* qui précède.

— M. PARAIN critique la construction de M. Reinach d'un autre point de vue : l'assertion de Pline n'est pas isolée et concorde, notamment, avec les jugements des agronomes tels qu'ils ont été mis en lumière par les recherches des écrivains soviétiques. Columelle est, comme Pline, un adversaire de la grande propriété et dénonce ses méfaits. M. Reinach, tout en se déclarant d'accord avec M. Parain dans l'ensemble sur son appréciation de Columelle, remarque que celui-ci n'emploie pas l'expression *latifundium* ou *latifundia*.

— M. VENDRYES fait observer que la structure de la phrase, avec la leçon vulgaire, n'implique pas que les faits signalés par Pline soient nécessairement contemporains en Italie et dans les provinces.

II. — M. MAROUZEAU appelle l'attention sur *un aspect de la morphologie du latin comparée à celle du français*.

La pratique de la dérivation présente en latin un caractère notable de régularité : il est normal que d'un thème *fa-* on tire toute une « famille de mots » : *fari*, *fama*, *fabula*, *facundus*, *in-fans*, tandis qu'il est anormal de constater une rupture du type *imago aemulus* ou *bi-bo potio*.

En français, au contraire, ce qui est exceptionnel, c'est un cas comme celui de *chant*, *chanter*, *chanteur*, *chanson*, *chanterelle*, et ce qui est normal, c'est la dislocation du type *chef*, *chapitre*, *capital*, *cheptel*. Le français fait sa dérivation à partir du latin et n'a, pour ainsi dire, pas de système propre ; quand il pratique la dérivation par ses propres moyens, il est exposé à des hésitations (*clémenciste*, *rousseauiste*, *rimbaldien*), à des quasi-impossibilités (comment faire un dérivé de *joue*, *lien*, *poids*?) ; ou bien les dérivés qu'il risque présentent le caractère soit de formes artificielles (*connaissement*, *amateurisme*, *moyenâgeux*), soit de formes vulgaires (*mauvaiseté*, *revoyure*, *crevaison*).

L'explication qui se présente à l'esprit, c'est que le français prend la suite d'une langue de culture évoluée, qui suffisait à tous les besoins essentiels, tandis que le latin a son point de départ dans un dialecte rural, d'extension restreinte, et dont tous les auteurs latins ont déploré la pauvreté. Le français trouve son matériel de mots tout fait ; le latin se construit de toutes pièces une morphologie qui, de ce fait, se trouve systématique.

— Quelques observations sont présentées par MM. J. COUSIN, J. REINACH, L. NOUGARET, G. GOUGENHEIM.